

**PRINCIPE D'UN DISPOSITIF D'AIDE INDIVIDUELLE D'ACCOMPAGNEMENT
RESIDENTIELLE DES PARTICULIERS UTILISATEURS DE VEHICULES ELECTRIQUES**

Alors que le marché du véhicule électrique continue de se développer, la Région souhaite accompagner les nouveaux utilisateurs en participant au financement d'une solution de recharge résidentielle.

En effet, la possibilité de recharger son véhicule à domicile ou sur son lieu de travail est bien moins coûteuse que celle proposée sur espace public. Elle est donc bien souvent une condition nécessaire à l'acquisition /l'utilisation d'un véhicule électrique.

Le contexte de la recharge électrique dans la région (données juin 2024).

Sur un parc automobile de 3 millions de véhicules, on compte près de 146 000 véhicules électriques (VE) pour les 2/3 et hybrides rechargeables (VHR) pour un 1/3. Avec 2 336 VE et VHR pour 100 000 habitants, la région se situe dans le bas du classement de la France métropolitaine.

De mai 2023 à mai 2024, 17% des nouvelles immatriculations concernent ce type de véhicules, soit 38 800 véhicules sur l'année. Sur ce total, 40% sont des véhicules de flotte d'entreprises ou de collectivités.

Concernant spécifiquement les particuliers, l'immatriculation de nouveaux véhicules électriques et hybrides rechargeables dans la région concerne 28 300 véhicules sur cette même période 2023-24.

La région compte plus de 166 000 points de charge (PDC) pour ces véhicules, dont 60% chez des particuliers (soit près de 100 000) et 36% dans les entreprises. Les 4% restants sont des points de charge ouverts au public (plus de 11 000) situés sur la voirie et dans les commerces, qui jouent un rôle important pour les usagers qui n'ont pas la possibilité de recharger à domicile ou sur le lieu de travail.

La stratégie régionale de promotion de l'électromobilité.

Dans le cadre de la démarche rev3, la Région a lancé le collectif régional des acteurs de l'électromobilité (COREM), en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) et Enedis. Dans la continuité de l'installation des gigafactories de batteries, ce collectif a vocation à réunir l'ensemble des acteurs de la filière et à positionner la région en territoire leader en Europe.

La Région soutient également les collectivités qui disposent de la compétence pour déployer des bornes de recharge ouvertes au public au travers du réseau pass pass électrique (<https://passpasselectrique.fr/>), qui compte 961 PDC et 31 collectivités et qui s'est accru de 360 nouveaux PDC à la fin 2024 avec l'arrivée du syndicat d'énergie de l'Oise. Le réseau pass pass électrique compte aujourd'hui plus de 30 000 abonnés dont 2 500 sont actifs (au moins une charge par mois).

Afin de stimuler la vente de véhicules électriques sur le territoire régional, il est proposé de décider du principe de la création d'un dispositif d'aide individuelle d'accompagnement à la recharge résidentielle des particuliers utilisateurs de véhicules électriques.

Le règlement du dispositif, l'ensemble des critères d'éligibilité à l'aide, ainsi que les modalités de dépôt et d'instruction des demandes seront détaillés dans une future délibération.